

Démarche : Demande de médaille d'honneur des chemins de fer
Organisme : Section de la chancellerie

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

La médaille d'honneur des chemins de fer est destinée à récompenser :

- Les salariés et anciens salariés des entreprises de transport ferroviaire opérant sur le territoire national ;
- toute personne ayant rendu des services ou accompli un acte de courage ou de dévouement dans le domaine des transports ferroviaires.

La médaille d'honneur des chemins de fer a été instituée par le **décret n° 53-549 du 5 juin 1953** modifié.

En complément du formulaire en ligne, il vous sera demandé de joindre une copie d'une pièce d'identité du candidat, en cours de validité à la date de la demande.

Il convient de remplir un formulaire pour chaque candidat.

Les dossiers de candidatures complétés seront transmis **obligatoirement** avant le 31 octobre pour la promotion du 1er janvier **et** avant le 1er mai pour la promotion du 14 juillet **obligatoirement**.

Ces délais sont impératifs et leur dépassement entraîne le report de l'instruction des dossiers sur la promotion suivante. Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte et une nouvelle demande en ligne devra être effectuée.

La demande doit être réalisée par **une entreprise**, pour **un candidat en activité** au sein d'une société du domaine des transports ferroviaires. La demande peut être réalisée par **un particulier ou une entreprise**, pour **un candidat n'étant plus en activité** au sein d'une société du domaine des transports ferroviaires.

Votre demande sera dirigée à la section de la chancellerie.

La médaille d'honneur est conférée par arrêté du ministre chargé des transports.

Veuillez consulter la section de la chancellerie, afin de connaître les modalités de transmission par courriel, si vous ne parvenez pas à valider votre demande ou fournir les justificatifs demandés.

Choix du type de procédure

Quelle est la qualité de la personne qui effectue cette demande?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Un particulier

Demande de médaille d'honneur des chemins de fer

Informations sur l'entreprise

Raison sociale de l'entreprise de transport routier

À quel système d'identification souhaitez-vous être assimilé?

Le SIREN correspond au numéro unique d'identification de votre entreprise, tandis que le SIRET est l'identifiant de chacun des établissements de votre entreprise.
Il convient de choisir le numéro selon que vous remplissez ce formulaire au nom de votre entreprise (SIREN) ou bien au nom de l'un de ses établissements (SIRET).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

SIRET

SIREN

SIRET de l'établissement

SIRET

Dénomination

Forme juridique

SIREN de l'entreprise

Le SIREN de l'entreprise est composé de 9 chiffres. Retrouvez le à cette adresse : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>.

Raison sociale

Nom de l'entreprise qui sollicite la médaille d'honneur des chemins de fer pour l'un de ses employés.

Code NAF ou APE

Le code APE (activité principale exercée) ou NAF (nomenclature d'activité française), est composé de quatre chiffres et d'une lettre. Retrouvez le à cette adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/2406147>.

Intitulé de la convention de l'entreprise

Exemple : Convention collective nationale de la branche ferroviaire du 31 mai 2016.

Informations sur le candidat

Civilité

Mme

M.

Nom de famille

Nom de famille de la personne pour laquelle la médaille d'honneur est demandée.

Demande de médaille d'honneur des chemins de fer

Nom d'usage

Prénom

Prénom de la personne pour laquelle la médaille d'honneur est demandée.

Emploi occupé

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Conducteur
- Sédentaire avec 15 ans de conduite
- Sédentaire

Médaille demandée

Les durées nécessaires sont réduites de 5 ans si le demandeur a effectué plus de 15 années de conduite, soit 20 ans pour la médaille d'argent, 30 ans pour la médaille vermeil et 33 ans pour la médaille d'or (conducteur ou sédentaire).

Pour prétendre à la médaille d'un échelon supérieur, il convient de disposer de la médaille de l'échelon inférieur (sauf exceptions d'ancienneté).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Argent - 25/20 ans de service
- Vermeil - 35/30 ans de service
- Or - 38/33 ans de service

Date d'attribution (correspondant à la publication de l'arrêté) de la médaille d'argent

Date d'attribution (correspondant à la publication de l'arrêté) de la médaille de vermeil

Candidature avec incapacité de travail

Lorsque le taux de l'incapacité de travail, en raison de maladies ou d'infirmités contractées dans l'exercice de leurs fonctions, est inférieur à 75 % mais supérieur à 50 %, la durée de service exigée est réduite de moitié. La médaille peut être attribuée sans considération d'ancienneté aux salariés contraints de quitter leur employeur ou ceux étant atteints d'une incapacité de travail au moins égale à 75 % (article 6 du décret n° 53-549 du 5 juin 1953 modifié).

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Ancienneté de services dans une société de transports (années/mois)

Incluant la période de service militaire le cas échéant (2 ans maximum).

Dans le cas d'un cumul d'ancienneté avec différentes sociétés, sont pris en compte uniquement les établissements ayant la même activité.

Candidature à titre posthume

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Demande de médaille d'honneur des chemins de fer

Candidature pour acte exceptionnel de courage ou de dévouement

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Précisez les raisons de candidature

Pour rappel

La loi rend possible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1 et 441-7, code pénal).

Attestation sur l'honneur relative aux respects des conditions, dont l'ancienneté de services

L'organisme certifie sur l'honneur que le salarié ou ancien salarié remplit les critères exigés, dont les conditions d'ancienneté, afin d'obtenir la médaille d'honneur des chemins de fer (argent, vermeil, or).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Informations relatives à la médaille d'honneur du travail

La médaille d'honneur du travail ne peut être décernée à des personnes ayant la possibilité de prétendre à un autre type de médaille, qui dépend des services de l'Etat (dont la médaille d'honneur des chemins de fer).

Pièce à fournir

Pièces à fournir

Titre d'identité du candidat

Certificat(s) de travail justifiant de la durée des services effectués au sein d'une ou de plusieurs société(s) du domaine des transports ferroviaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Certificat de travail

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Certificat de travail

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Certificat de travail

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Lettre de recommandation d'un employeur du secteur des transports ferroviaires

Il est souhaitable que la demande soit accompagnée d'une lettre de recommandation d'un employeur du secteur des transports ferroviaires.

Merci de vérifier l'exactitude des informations remplies

Les dossiers incomplets ou non conformes ne seront pas traités.

Le respect des délais est impératif, leur dépassement entraîne le report de l'instruction des dossiers sur la promotion suivante.

Demande de médaille d'honneur des chemins de fer